

Formation CSSCT entreprises de moins de 300 salariés

Durée : 5 jours



Objectifs :

- Connaître le cadre réglementaire et maîtriser le champ des conditions de travail.
- Identifier les missions exactes en SSCT, les moyens et outils à disposition et le rôle des membres du CSE.
- Évaluer les impacts possibles de projets de changement et proposer des améliorations

Personnel visé :

Membres élus de la délégation du personnel du CSE

Prérequis :

Aucune connaissance préalable n'est requise pour cette formation

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques
- Expérimentations pratiques, études de cas
- Réflexion en groupe
- Jeux de rôles

PROGRAMME

Les attributions du CSE en SSCT

1. Le fonctionnement du CSE et de la CSSCT

- Les différences en fonction du nombre de salariés.
- Droits, engagements et protection des membres.
- Responsabilité du CSE et de ses membres.

2. Les moyens du CSE et de la CSSCT

- Les moyens matériels, de communication et de déplacements.
- Local, Budget, le crédit d'heures, la formation.
- Les documents auxquels la commission doit avoir accès.

3. Les missions du CSE en SSCT

- Missions générales et missions spécifiques.
- Rôle d'analyse des risques professionnels et de contrôle du CSE.
- Les consultations obligatoires et le recours à l'expertise.
- Les propositions du CSE en matière de SS&T.

Mettre en œuvre la prévention des risques dans l'établissement

- Composition du CSE.
- Le règlement intérieur de la commission.
- Les différentes réunions et leurs convocations.
- Ordre du jour, points pouvant être examinés en réunion ordinaire du CSE ; déroulement des réunions.
- Décisions et résolutions des élus au CSE.
- PV et comptes-rendus, affichages.

PROGRAMME SUITE

L'analyse a priori des risques professionnels : mission d'inspection du CSE

- Indicateurs de pré-diagnostic.
- Cadre technique et réglementaire.
- Présentation du Document Unique.
- Les éléments de traçabilité du DUERP.
- Identifier les déterminants de l'activité à l'origine des risques pour en déduire les actions à conduire

L'analyse a posteriori des risques professionnels : mission d'enquête du CSE

- Compte-rendu d'accident/ d'événement non souhaité.
- Présenter la méthodologie du compte rendu.
- Approche I. TA.MA.MI (recueil de faits).

Méthodologie d'analyse des accidents

- Nature des liens logiques entre les faits.
- Méthode de l'arbre des causes.
- Déterminer d'éventuelles pistes d'amélioration (HOT) permettant de supprimer ou de réduire les risques à partir des risques identifiés